

Communication du plan relatif à la prévention et à la gestion du virus de l'influenza A (H1N1) aux chefs de mission

Deuxième version – Le 3 août 2009

1) Rôles (personnel)

A) Hygiéniste en chef de l'Île-du-Prince-Édouard

Toutes les questions liées à la santé publique à l'Île-du-Prince-Édouard, y compris celles touchant les Jeux du Canada 2009, relèvent du bureau de l'hygiéniste en chef.

La D^{re} Heather G. Morrison occupe ce poste. Elle est en outre membre du comité consultatif spécial de l'Agence de la santé publique du Canada sur l'influenza A (H1N1) et une ancienne athlète des Jeux du Canada.

B) Médecin chef des Jeux du Canada 2009

Tous les protocoles et toutes les procédures de nature médicale aux Jeux du Canada 2009 relèvent du médecin chef des Jeux.

Le D^r David MacKenzie, spécialisé en médecine sportive, occupe ce poste.

C) Agent de liaison médicale des délégations provinciales et territoriales

Il s'agit avant tout d'un poste administratif et axé sur les communications, en plus d'englober toutes les tâches assignées par la délégation responsable. Les agents de liaison médicale doivent donc collaborer avec leur chef de mission à l'administration et à la diffusion des *Lignes directrices pour la prévention et la gestion du virus de l'influenza A (H1N1) aux Jeux du Canada 2009* au sein de leur délégation.

Les chefs de mission qui n'ont pas d'agent de liaison médicale officiel doivent assigner cette responsabilité administrative à un membre du personnel de mission (et transmettre son nom et ses coordonnées aux Services médicaux de la Société hôte) pendant les Jeux.

2) Lignes directrices

L'Agence de la santé publique du Canada a conçu des lignes directrices relatives à l'influenza A (H1N1) pour les camps d'été. Le bureau de l'hygiéniste en chef de l'Île-du-Prince-Édouard a adopté ces lignes directrices pour les rassemblements importants de jeunes, pas seulement dans les camps d'été, mais à toutes les manifestations, comme les Jeux du Canada, ce qui a mené à la rédaction des *Lignes directrices pour la prévention et la gestion du virus de l'influenza A (H1N1) aux Jeux du Canada 2009*.

3) Compétences

Il s'agit d'une question de santé publique, ce qui veut dire que toute décision touchant à la fois les Jeux du Canada 2009 et l'influenza A (H1N1) relève du bureau de l'hygiéniste en chef de l'Île-du-Prince-Édouard, tout comme l'ensemble des décisions dans ce domaine. La D^{re} Heather Morrison, hygiéniste en chef, travaille en étroite collaboration avec le D^r David MacKenzie, médecin chef des Jeux du Canada 2009.

4) Méthodes de dépistage

A) Autodépistage

Les participants, ce qui comprend les athlètes, entraîneurs, gérants et membres du personnel de mission, doivent tous procéder à une autoévaluation à l'aide du questionnaire sur les symptômes (voir en annexe). Les personnes qui présentent des symptômes du syndrome grippal doivent consulter un médecin.

B) Dépistage au sein de la délégation

Chaque agent de liaison médicale des délégations provinciales et territoriales (ou le membre du personnel qui assume cette responsabilité) doit prévoir et superviser un système de surveillance et de dépistage, tel qu'établi dans les *Lignes directrices pour la prévention et la gestion du virus de l'influenza A (H1N1) aux Jeux du Canada 2009*, et ce, pour toute la délégation, afin de déceler tout symptôme du syndrome grippal.

C) Dépistage par la Société hôtesse

De tous les participants qui se présentent quotidiennement aux Services médicaux avec des symptômes du syndrome grippal, les cinq premiers devront soumettre des écouvillons pour analyses en laboratoire. Si un écouvillon s'avère positif, aucun autre ne sera prélevé et toutes les personnes qui se présenteront dès lors avec des symptômes du syndrome grippal seront traitées comme si elles en étaient atteintes.

Les participants chez qui on a fait des prélèvements de même que tous les autres qui, subséquemment, montrent des symptômes du syndrome grippal seront isolés dans les aires prévues à cette fin et y resteront jusqu'à l'obtention des résultats d'analyse de leurs écouvillons. Si tous les résultats de laboratoire sont négatifs pour l'influenza A (H1N1), ils seront transmis à la direction du bureau du médecin chef en attendant la consultation avec les responsables de la santé publique. Si les résultats d'analyse d'au moins un participant s'avéraient positifs pour l'influenza A (H1N1), toutes les personnes montrant des symptômes de syndrome grippal seront isolées et le demeureront pendant quatre jours ou aussi longtemps qu'ils présentent des symptômes, la période la plus longue prévalant dans les circonstances.

5) Dépistage préalable aux Jeux

Le chef de mission de chaque délégation doit établir un système de dépistage du syndrome grippal préalable aux Jeux afin de minimiser les risques de contamination de toute l'équipe ou de toute la délégation au cours du voyage ou des Jeux.

Ce dépistage préalable doit respecter les *Lignes directrices pour la prévention et la gestion du virus de l'influenza A (H1N1) aux Jeux du Canada 2009*. Les chefs de mission sont les mieux placés pour établir les méthodes et la logistique de dépistage pour leur délégation. Ils doivent donc travailler avec leur agent de liaison médicale pour sensibiliser le personnel, les entraîneurs et les gérants au virus de l'influenza A (H1N1) et aux protocoles des Jeux. Les entraîneurs et gérants doivent faire de même avec les athlètes.

Le dépistage des symptômes du syndrome grippal avant le départ peut permettre aux équipes d'apporter des changements de dernière minute à leur composition pour éviter que des participants soient écartés des compétitions et isolés à l'arrivée, de même que la propagation du virus à leurs coéquipiers et à d'autres membres de la délégation durant le voyage ou les Jeux.

6) Dépistage à l'orientation, à l'arrivée aux Jeux

Les participants, ce qui comprend les athlètes, entraîneurs, gérants et membres du personnel de mission, doivent tous se soumettre à un test de dépistage du syndrome grippal, effectué par une infirmière en santé publique, au moment de leur orientation et avant d'entrer dans le Village des athlètes. Les participants qui montrent des symptômes du syndrome grippal devront quitter leur délégation et seront conduits à la polyclinique pour évaluation médicale. Ils seront ensuite isolés en attendant les résultats des analyses en laboratoire (voir le point 4C).

7) Dépistage pendant les Jeux

La Société hôte effectuera de la surveillance et du dépistage, ce qui vise entre autres les personnes qui se présentent à la polyclinique et celles qui demandent des services médicaux aux différents sites de compétition.

L'agent de liaison médicale des délégations provinciales et territoriales doit surveiller régulièrement la présence de symptômes du syndrome grippal au sein de son groupe de participants.

Il doit en outre veiller au dépistage des symptômes au moins une fois durant les Jeux chez chacun des participants, en plus du dépistage effectué par la santé publique à leur arrivée. Le dépistage se fera par voie de questionnaire ou d'entretien, voire par une combinaison de ces deux outils, tel qu'établi par l'agent de liaison médicale, dans le respect des *Lignes directrices pour la prévention et la gestion du virus de l'influenza A (H1N1) aux Jeux du Canada 2009* et en consultation avec le médecin chef des Jeux.

8) Participants ayant des symptômes

Les participants qui montrent des symptômes du syndrome grippal seront évalués à la polyclinique, où on procédera à des prélèvements et à l'isolement de la personne jusqu'à l'obtention des résultats de ses analyses. Le personnel médical supervisera les aires d'isolement, où les participants seront suivis et recevront les soins adéquats.

9) Transport

Les participants qui sont toujours en isolement au moment où ils devraient partir demeureront sous supervision et continueront de bénéficier des services nécessaires jusqu'à ce que le personnel médical et les représentants de la santé publique leur permettent de se déplacer. On veillera alors à leur retour à la maison. Des dispositions seront prises à cet effet par MKI[®] Travel and Conference Management Inc., en consultation avec le personnel de mission de la délégation des participants concernés.

10) Communications

- A) Organigramme médical
- B) Organigramme des communications

Annexe 1

Questionnaire pour le dépistage du syndrome grippal

Présentez-vous les symptômes suivants?

1. Fièvre et toux

et

2. Au moins un des symptômes suivants? fatigue, gorge irritée, maux de tête, douleurs musculaires.